

Les subsides

Assurer la viabilité d'un élément de dissuasion n'est pas incompatible avec la volonté de contrôler les armements. En fait, le contraire serait vrai. Des systèmes viables de dissuasion favorisent le contrôle des armements. C'est dans cette perspective que le Canada poursuit sa conception d'un «système à double voie», en vertu duquel il appuie les essais et l'évaluation d'un élément de dissuasion nucléaire tout en favorisant énergiquement les efforts en vue du contrôle des armements. Notre approche n'est nullement contradictoire.

La défense du Canada est inexorablement liée aux accords de sécurité collective qu'il a signés avec les États-Unis et ses alliés européens. Ainsi, il est en mesure de jouer un rôle unique et apprécié visant à accroître la sécurité de l'alliance. Ces accords sont étroitement reliés à la stratégie de dissuasion nucléaire dont j'ai parlé tantôt. Ils sont inséparables.

Notre contribution peut sembler modeste en comparaison de celle de nos alliés de l'OTAN qui ont des armes nucléaires déployées sur leur territoire. Certaines de ces armes font l'objet actuellement de débats et, si des garanties acceptables sont fournies, elles pourront être retirées à l'avenir.

Il est un fait que c'est la décision de l'alliance de déployer ces armes qui a permis à l'Ouest de négocier en position de force plutôt que de faiblesse.

Les alliés européens ont pris des décisions difficiles et audacieuses qui vont maintenant peut-être porter leurs fruits. Le Canada devrait-il faire moins? Sûrement pas.

La décision d'essayer au Canada les missiles de croisière air-sol découlait de la nécessité de partager les charges et les obligations de la défense collective au sein de l'OTAN. Cette nécessité subsiste toujours. En fait, alors que les progrès en matière de contrôle des armements se précisent, la solidarité de l'alliance est plus que jamais nécessaire maintenant. En outre, une collaboration étroite avec nos alliés, particulièrement les États-Unis, nous permet de nous faire entendre à la table des négociations. La défense stratégique de l'Amérique du Nord est une responsabilité commune et nous devons nous assurer de pouvoir exprimer notre opinion. Les Canadiens ne veulent pas que notre gouvernement renonce à sa responsabilité à cet égard. Il y a plus à perdre qu'à gagner.

● (1530)

Les détracteurs du missile de croisière lancé par air avancent souvent comme argument qu'il s'agit d'une arme de première offensive et qu'il a par conséquent un effet de déstabilisation. Tout stratège sérieux sait que ce n'est pas vrai. Les missiles de croisière air-sol doivent être transportés à leur point de lancement par des bombardiers. Étant donné le grand nombre de bombardiers nécessaires pour effectuer une première offensive efficace, et le long temps de vol pour atteindre ces points de lancement, il est probable que l'ennemi aurait tout le loisir d'être averti. Cet intervalle se prolongerait par la durée de vol des missiles de croisière qui est elle-même longue. L'effet de surprise totale ne pourrait pas être assuré par les missiles de croisière lancés par air et aucun stratège militaire prudent ne se risquerait à lancer une telle offensive. J'espère que cela dissipera toute confusion possible.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les forces aériennes des États-Unis viennent d'effectuer deux vols d'essai

très réussis du missile de croisière dans l'espace aérien canadien. Ces vols ont non seulement prouvé l'efficacité du système mais permis également aux Forces canadiennes de recevoir une formation et de faire des recherches très utiles. Les CF-18 de notre force de défense aérienne ont eu l'occasion de s'entraîner à intercepter et à suivre la trajectoire des missiles de croisière. D'autres travaux de recherches fort valables ont été effectués en matière de surveillance et de défense contre les missiles de croisière notamment quand nos Auroras CP-140 ont pu vérifier leurs systèmes de détection.

Les députés n'ignorent pas que le nombre de bombardiers soviétiques à long rayon d'action qui viennent frôler notre zone d'identification aérienne a beaucoup augmenté dernièrement. Le bombardier «Bear-H» porte des missiles de croisière. Les armements contre les missiles de croisière sont aussi des moyens de dissuasion au même titre que le missile de croisière lui-même. Ainsi, les essais de ce missile au Canada constituent un bon moyen de formation pour nos forces militaires.

Je profite de l'étude de cette motion pour rappeler à la Chambre que les dispositions encadrant les essais du missile de croisière font partie d'une entente globale en matière d'essais et d'évaluation militaires que nous avons conclue avec les États-Unis. Cette entente a été signée par le gouvernement libéral précédent en 1983. Il y a eu de fausses rumeurs dernièrement dans les journaux concernant la prétendue prolongation de cet accord. Elles laissaient entendre que le gouvernement comptait le prolonger de cinq ans encore. Ce n'est pas le cas, bien sûr. Je tiens donc à rétablir les faits une fois de plus. Cette entente devait porter sur cinq ans avec renouvellement automatique de cinq années supplémentaires. Les deux parties pouvaient, et peuvent toujours, la dénoncer sur préavis de 12 mois. En outre, elles peuvent y mettre fin en tout temps en cas d'urgence. Le Canada et les États-Unis peuvent suspendre les dispositions prises aux termes de cette entente, par exemple en ce qui concerne les essais du missile de croisière, sur préavis d'un jour en cas de force majeure. Le gouvernement n'est pas captif de cet accord. Nous avons maintes fois réaffirmé notre intention de le maintenir, et c'est ce que nous ferons, mais nous pourrions revenir sur notre décision si la conjoncture se modifiait.

Pour être efficace, la dissuasion doit absolument s'accompagner d'un programme d'essai et de contrôle. En mettant notre territoire à la disposition de l'Alliance occidentale dans des conditions qui respectent la sécurité, nous faisons une contribution de grande valeur. Le Canada bénéficie de la protection du bouclier nucléaire. Nous profitons également de l'occasion que nous fournit le programme d'essais du missile de croisière pour mettre notre système de défense à l'épreuve et l'améliorer.

En terminant, je tiens à dire qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de nous engager de manière raisonnable et significative à renforcer notre système de défense et celui de soutenir des initiatives pacifiques. A mon avis, les notions de paix et de sécurité sont indissociables. A titre de Canadien, je souscris avec fierté aux propos du premier ministre, selon lesquels notre pays n'a pas d'autres aspirations internationales que celle de la paix. Je souhaite que le Canada continue à tout jamais à poursuivre cette aspiration.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) peut-il justifier son approbation